



Cotonou, le 17 août 2022

N° 1637 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) communique :

Les candidats admis aux concours d'entrée dans les Ecoles et Institut au titre de 2022 ci-après, sont invités à déposer de toute urgence un dossier de demande de bourses nationales à la Direction des Bourses et Aides universitaires (DBAU).

Il s'agit de :

- l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) de Dakar ;
- l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan ;
- l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé.

Les critères sont :

- être de nationalité béninoise ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- être admis au concours ;
- être âgé de :
 - o vingt-un (21) ans au plus au 31 décembre de l'année d'obtention du baccalauréat pour la licence ;
 - o vingt-six (26) ans pour le master ;
- être titulaire d'un baccalauréat de l'année en cours pour la licence ;
- être inscrit dans lesdits Ecoles et Institut et y suivre effectivement les activités académiques ;

- avoir déposé à la Direction des Bourses et Aides Universitaire (DBAU) un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

Ledit dossier doit comporter les pièces suivantes :

- 1- une (01) demande manuscrite de dépôt de dossiers adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires ;
- 2- une (01) copie légalisée d'attestation du diplôme de de base utilisé pour participer au concours ;
- 3- une (01) copie légalisée du/des relevé (s) de notes du diplôme de base utilisé pour participer au concours ;
- 4- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 5- une (01) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- 6- une (01) copie légalisée du passeport ou Carte Nationale d'Identité ;
- 7- l'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte **BJ6600100100000010443115-DBSU** des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 8- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (**couleur jaune**).

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au **lundi 22 août 2022 à 17 heures 00 minute**.

NB : Seuls les candidats remplissant les critères énumérés à l'article 14 du décret 2017-155 du 10 mars 2017 seront sélectionnés boursiers dans la limite du quota.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique et P.O.



Ansèque GOMEZ COAMI
★ Secrétaire Général du Ministère